

COMMUNIQUÉ CFTC

RETRAITES. PÉNIBILITÉ : DES AVANCÉES INSUFFISANTES

Ce matin le Premier ministre recevait à Matignon l'ensemble des partenaires sociaux afin de faire un point sur la réforme des retraites. Cette réunion multilatérale avait pour objectif la restitution des concertations sur la pénibilité, l'emploi des seniors, les transitions et le minimum de pension. Si sur certains points la CFTC a été entendue, elle reste déçue des annonces, notamment celles relatives à la pénibilité.

Parmi les bonnes nouvelles annoncées ce matin. La CFTC salue l'idée d'une transition dite à *l'italienne*. Autrement dit, pour les générations qui seraient à cheval sur les deux régimes (celles nées entre 1975 et 2004), il est proposé de **continuer à prendre en compte, pour les fonctionnaires, les vrais 6 derniers mois et, pour les salariés du privé et contractuels de la fonction publique, les 25 meilleures années**. Cette revendication CFTC garantit donc que les droits générés par l'ancien système soit maintenus dans le nouveau avec une règle de calcul plus favorable.

Les évolutions retenues sur la **retraite progressive** sont aussi de nature à satisfaire la CFTC. En effet, elle a été entendue sur l'abaissement à 60 ans de l'accès à ces dispositifs au lieu des 62 ans initialement prévus. Durant la concertation, la CFTC avait défendu l'idée selon laquelle c'est dès 60 ans que les assurés qui sont sujets aux tâches les plus éprouvantes souhaitent pouvoir réduire leur activité, tout en touchant une fraction de leur retraite.

Concernant la volonté gouvernementale d'ouvrir une réflexion sur le **CET (compte épargne temps)**, la CFTC ne peut qu'en être d'accord, puisqu'elle proposait lors de son audition sur le rapport Bellon et l'aménagement des fins de carrières de généraliser de tels dispositifs. En effet ceux-ci permettraient au salarié volontaire d'accumuler, avec des abondements éventuels de l'employeur, des droits à congé rémunéré, de compléter sa rémunération immédiate ou de différer ce complément pour cesser progressivement son activité.

De même, la CFTC est très preneuse d'une discussion avec la ministre du travail visant à développer le **mécénat de compétence**. Ce-dernier pourrait être un levier efficace pour favoriser l'emploi partagé. Le principe est simple : partager son temps de travail entre une expérience en entreprise et une association de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire), tout en restant rémunéré à 100% par son entreprise.

Le développement de ces trois dispositifs (retraite progressive/ CET /mécénat de compétences) ne fera pas disparaître les difficultés des seniors sur le marché du travail, mais il contribuerait à pallier l'obstacle du relèvement de l'âge de départ. Par ailleurs ces dispositifs conduiraient à ce que les entreprises prennent leur part de l'effort collectif, un principe cher à la CFTC.



Concernant **la pénibilité**, celle-ci se divise en trois blocs : prévention / reconversion / réparation.

Si la CFTC a noté des avancées en matière de reconversion (congé formation) ou de prévention (+100M€), **elle attend toujours des annonces fortes et concrètes permettant aux personnes exerçant les métiers les plus pénibles de partir au même âge qu'aujourd'hui.**

De même, **elle attend toujours la réintégration des 4 facteurs de pénibilité exclus lorsque le C3P est devenu C2P** (Manutention de charges lourdes, postures pénibles, agents chimiques dangereux et vibrations mécaniques). **Elle rappelle que derrière ces facteurs, il y a des femmes et des hommes ! Elle rappelle encore et toujours que 85% des maladies professionnelles ont précisément pour origine l'un de ces facteurs exclus.**

Si certaines de ces annonces vont dans le bon sens et traduisent un début d'écoute et de prise en compte réelle des partenaires sociaux, il faudra que cet esprit perdure dans les prochaines réunions et concertations à venir, notamment dans le cadre de la conférence des financements.